

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le débat d'orientations budgétaires, institué par la Loi du 06 février 1992, et modifié par la Loi du 07 août 2015 (dite Loi NOTRE), est un temps fort du débat démocratique local. Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, il est l'occasion pour la municipalité de présenter ses prévisions et ses projets, et de les mettre au débat avant le vote du budget.

En règle générale, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cependant, dans le contexte que nous connaissons, marqué par l'épidémie de COVID-19, le délai habituel de tenue du débat d'orientations budgétaires est suspendu par l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

En outre, en application de l'ordonnance suscitée, le budget primitif peut être voté jusqu'au 31 juillet de cette année.

Dans ces conditions, le budget primitif de l'exercice 2020 sera soumis au vote du Conseil Municipal postérieurement à l'adoption du compte administratif 2019, et intégrera le résultat excédentaire de l'année précédente.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2020

La crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés avec la pandémie du COVID-19 aura entraîné la France, l'Europe, le Monde, dans une crise économique d'une ampleur considérable.

Pour ce qui concerne la France, la baisse du PIB sur l'année 2020 était estimée fin avril à environ 8%.

Cette estimation, encore provisoire et susceptible de s'aggraver, nous place d'ores et déjà face à la plus forte récession que nous ayons eu à connaître depuis 1945.

A titre de comparaison, la crise de 2009 avait entraîné une baisse du PIB de 2,9 %.

Dans ces conditions, les objectifs poursuivis par la Loi de finances initiale (croissance du PIB de 1,3 % en 2020 ; baisse du déficit public à 2,2 % du PIB – moins 20 Mds€ - ; dette publique à 98,7 % du PIB) ont volé en éclats.

A ce jour, le parlement a déjà voté deux Lois de finances rectificatives, et s'apprête à en examiner une troisième.

A cette date, le plan de soutien à l'économie élaboré par le gouvernement représente un effort de 110 milliards d'euros, comprenant schématiquement 40 Mds€ de dépenses publiques supplémentaires, et 70 Mds€ de reports de charges et garanties de prêts aux entreprises.

Ce plan de soutien se traduit dans les faits par diverses mesures :

- La prise en charge du chômage partiel ;
- La mise en place d'un fonds de solidarité au bénéfice des très petites entreprises et des professions indépendantes ;
- La recapitalisation des entreprises stratégiques ;
- Des aides aux ménages les plus modestes ;
- Des primes aux fonctionnaires ayant dû faire face à un surcroît d'activité.

Dans ce contexte, le déficit public serait porté à 9,1 % du PIB (pour mémoire, il avait atteint 7,2 % lors de la crise de 2009).

Le déficit budgétaire de l'Etat, que la Loi de finances initiale attendait à 93 Mds€, a été réévalué à près de 186 Mds€ par la seconde Loi de Finances rectificative.

Ce doublement du déficit entraînera nécessairement une très forte progression de la dette publique, amenée selon toute vraisemblance à dépasser 115 % du PIB à la fin de l'année 2020.

Il est bien entendu trop tôt pour annoncer quelque prévision que ce soit quant aux conséquences de cette crise exceptionnelle sur les conditions de financement du budget de la Nation dans les années à venir, et par voie de conséquence sur les finances locales.

En revanche, nous pouvons d'ores et déjà en anticiper les conséquences à court terme sur le budget de la commune, qui devra composer avec une diminution des recettes,

- qu'elles soient liées à l'activité des services (Maison de l'enfant, périscolaire et restauration scolaire, école de musique) ;
- Ou dépendantes de l'activité économique (taxe sur la consommation d'électricité, droits de mutation...).

En cette année si particulière, le budget de la Ville devra traduire notre capacité à nous adapter, et à répondre aux attentes de nos concitoyens, en nous donnant les moyens de surmonter la crise.

Pour cela, le budget qui vous est présenté intègre plusieurs mesures exceptionnelles :

En matière de dépenses :

- l'achat d'équipements de protection individuelle, et notamment de masques, pour les Quetignois et les agents de la commune ;
- un apport supplémentaire au budget du CCAS qui permettra à ce dernier d'abonder l'enveloppe consacrée aux aides facultatives de 50 000 € (soit + 82 %) ;
- la mise en œuvre d'animations socio-culturelles au profit de l'ensemble de la population, toutes générations confondues, tout au long de cet été.

Au niveau des recettes :

- L'exonération totale du paiement des services périscolaires (accueil matin et soir, restauration scolaire) pour les familles bénéficiant du tarif plancher, pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2020 ;
- L'exonération de redevance d'occupation du domaine public au bénéfice de tous les restaurants, pour la période au cours de laquelle ils n'auront pu exploiter leurs terrasses.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2020

La modification du calendrier de vote du budget, induite dans un premier temps par les élections municipales, puis dans un second temps par la crise sanitaire, amènera le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2020 après avoir arrêté les résultats de l'exercice 2019.

Par conséquent, ce budget intègrera les restes à réaliser de l'exercice N-1 (crédits reportés en section d'investissement) d'une part, et d'autre part la reprise et l'affectation du résultat de l'année précédente (dans chacune des deux sections).

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le compte administratif 2019 présente, pour le budget principal de la Ville, un **résultat de fonctionnement** de **6 018 158,35 €**.

Ce résultat de la section de fonctionnement sera nécessairement affecté à la couverture du **besoin de financement net de la section d'investissement**, qui s'établit à **3 997 409,47 €**.

Cette somme sera inscrite en recettes d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

La différence, soit **2 020 748,88 €**, sera reprise en tant que report à nouveau et inscrite en recettes de fonctionnement au compte 002.

L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET DES RECETTES

Le tableau joint en annexe présente, dans l'état actuel des hypothèses retenues et des arbitrages effectués à ce jour, les montants et la structure prévisionnelle des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

A / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 12 788 000 € environ, en recul de 2 % par rapport au budget primitif 2019 (13 002 088 €).

Nous reviendrons ci-après sur les différents facteurs d'évolution anticipés par catégories de recettes.

Schématiquement, nous estimons la baisse de nos recettes de fonctionnement imputable à la crise sanitaire et économique à 240 000 € environ, comprenant notamment :

- Les recettes fiscales dépendantes de la conjoncture économique : - 80 000 € ;
- Les produits des services facturés à la population : - 122 000 € ;
- Les redevances d'occupation du domaine public et remboursements de frais : - 22 000 € ;
- Les produits de location de la salle festive La Colline : - 16 000 €.

1°/ Les recettes fiscales (chapitre 73)

Le montant total des produits d'imposition inscrits au chapitre 73 est évalué à environ 10 208 000 €, contre 10 332 070 € au budget primitif 2019.

Ce montant correspond à l'addition de plusieurs catégories de recettes fiscales :

a) les impôts ménages :

La réforme fiscale lancée au début de cette législature avec l'annonce de la suppression progressive de la taxe d'habitation s'est concrétisée dans la Loi de finances initiale pour 2020, et esquisse un profond bouleversement de la structure de nos produits fiscaux.

Les traductions concrètes de cette réforme, pour les contribuables et pour la commune, sont les suivantes :

- La taxe d'habitation afférente aux résidences principales est totalement dégrévée en 2020 pour la 1ère catégorie de contribuables (environ 80 % des foyers fiscaux), qui a déjà bénéficié de dégrèvements par tranches successives depuis 2018.
- Pour les 20 % de foyers fiscaux restants, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera échelonnée de 2021 à 2023.
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sera en revanche maintenue.
- Cette réforme amorcera par ailleurs une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, annoncée de longue date.
- La commune percevra cette année encore, et pour la dernière fois, un produit au titre de la taxe d'habitation, mais le taux de cette dernière est gelé à son niveau de l'année 2019, soit 12,83 %.
- A partir de 2021, les départements ne percevront plus de taxe foncière sur les propriétés bâties, et l'intégralité de cet impôt local sera affectée au bloc communal, en remplacement de la taxe d'habitation. Pour chaque commune, la différence entre le produit fiscal nouveau (assis à 100 % sur la taxe foncière) et le produit antérieur de la taxe d'habitation sera neutralisée par un coefficient correcteur. Nous ne pouvons donc pas attendre de cette réforme qu'elle génère par elle-même une augmentation de notre produit fiscal.

A l'inverse, nous pouvons d'ores et déjà appréhender les effets négatifs de ce nouveau régime fiscal sur nos recettes futures. En effet, cette réforme nous privera de la dynamique des bases de la taxe d'habitation dans une période où le nombre de logements neufs, et par voie de conséquence le nombre d'habitants, sont appelés à s'accroître.

Pour cette année 2020, il vous sera proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière, sur le bâti et le non bâti.

Dans ces conditions, le produit annuel de la fiscalité directe inscrit dans ce projet de budget correspond au produit notifié par les services fiscaux, à taux constants, soit 5 211 499 €.

Pour mémoire, le budget primitif 2019 avait été voté avec un produit fiscal attendu à 5 150 000 €.

b) les ressources reversées par Dijon Métropole sont prévues de la manière suivante :

- L'attribution de compensation continuera d'évoluer selon les orientations proposées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et approuvées par le Conseil Municipal le 28 mai 2019. Le montant prévu en 2020 est fixé en conséquence à 3 539 838 € (contre 3 570 894 € en 2018).
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est préservée en tant que mécanisme de solidarité à l'échelle intercommunale, à hauteur de 884 532 €.

c) la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) :

Le produit annuel de cette taxe s'établit à 219 000€ environ, au regard des montants comptabilisés pour l'année 2019.

d) les droits de mutation : cette recette assise sur les transactions immobilières a atteint un point relativement haut en 2019 (296 K€), mais peut connaître des fluctuations relativement fortes dans les moments de crise. A titre d'exemple, le produit communal des droits de mutation avait chuté de 49 % entre 2008 et 2009.

La conjoncture actuelle nous incite à la prudence, en inscrivant un produit prévisionnel limité à 200 000 €.

e) la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : En rythme de croisière et avec un coefficient de taxation inchangé (8.0), le produit de cette taxe représente une recette annuelle de 170 à 175 K€.

La variation de cette recette est directement corrélée à la consommation d'électricité sur le territoire. A ce stade, il est cependant difficile d'évaluer les effets combinés du confinement, d'un hiver et d'un printemps extrêmement doux, et d'un ralentissement de l'activité économique sur l'ensemble de l'année 2020.

A l'échelle nationale, le confinement aurait entraîné une diminution de la consommation d'électricité de l'ordre de 15 à 20 %.

Notre évaluation nous amène à inscrire un produit de 150 000 € pour l'année 2020 (sur la base de - 20 % au 1^{er} semestre, puis - 5% au second semestre).

2°/ Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe principalement les recettes qui proviennent des dotations de l'Etat et les subventions reçues de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre des services à l'enfance.

Le montant global des recettes attendues dans ce chapitre est évalué à 1 635 000 € environ, soit 120 000 € de moins qu'au budget primitif 2019. Ce recul est d'abord imputable à la baisse des dotations de l'Etat, mais aussi aux conséquences prévisibles de la mise à l'arrêt temporaire de nos services sur le calcul des dotations de la CAF.

a) la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – Dotation forfaitaire : le montant notifié pour 2020 affiche un nouveau recul de 14 % pour s'établir à 359 045 € (contre 415 678 € en 2019).

- b) la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :** Avec une population passée sous la barre des 10 000 habitants, le bénéfice de la Dotation de Solidarité Urbaine n'est plus acquis à la commune de Quetigny. Cette dotation de péréquation, que nous percevions depuis 2011, représentait en 2019 une recette budgétaire de 433 563 €. Le mécanisme de garantie nous préserve pour cette année seulement 50 % de la somme perçue en N-1, soit 216 782 €.
- c) la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :** en contrepartie de la perte de la DSU, la commune devient éligible à la DSR dès 2020. Cette part de la DGF s'élève pour 2020 à 111 935 €.
- d) les allocations compensatrices de fiscalité versées par l'Etat :** ces allocations, qui compensent les pertes de produits fiscaux subies par la commune du fait d'exonérations instituées par l'Etat, connaissent en 2020 une progression notable de + 4,8 % portant leur montant total de 131 118 € en 2019 à 137 364€ en 2020.
- e) les autres participations et subventions reçues :** Nous retrouvons dans cette catégorie les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au titre des services à l'enfance, et dont le poids économique est important.
Ainsi, en 2019, la Ville de Quetigny a bénéficié de 695 K€ de subventions au total, réparties en :
- 489 K€ environ au titre des prestations de services ;
 - 206 K€ environ dans le cadre du Contrat Enfance et jeunesse (CEJ).

Les subventions versées au titre des prestations de services sont en grande partie dépendantes de la fréquentation des services à l'enfance.

En effet, pendant la période de confinement où ces services ont été fermés ou ont fonctionné de manière limitée, et maintenant avec une réouverture sous conditions, nous pouvons constater que mécaniquement les recettes versées par la CAF subiront une diminution estimée à près de 33 000 €

Pour le secteur de la petite enfance, la CAF a institué une aide exceptionnelle qui viendra compenser la diminution de la prestation de service unique. Néanmoins, la perte nette de recette est évaluée à 19 800 € environ.

3°/ Les recettes tarifaires et produits des services (chapitre 70)

Les recettes de ce chapitre, qui se sont élevées à un peu plus de 1 M€ au compte administratif 2019, devraient accuser une perte importante en raison de la crise sanitaire, et sont estimées à 838 000 € environ pour l'année 2020.

Ce chapitre comprend deux types de recettes :

a) les produits des services : cette catégorie de recettes est bien entendu la première impactée par la période de confinement imposée à la population.

Sont notamment concernés :

- Le multi-accueil (Maison de l'enfant Maria Montessori) ;
- Les services périscolaires (accueil matin et soir, restauration scolaire) ;
- Le centre de loisirs et l'accueil jeunes ;
- L'école de musique, de danse et des arts ;

Pour l'ensemble de ces services, la perte de recette résultant de leur fermeture et le cas échéant du remboursement aux familles des sommes qu'elles avaient avancées, est estimée à 122 000 € au minimum.

b) les produits du domaine, RODP et remboursements de frais : nous retrouvons dans cette catégorie des recettes diverses, telles que :

- Les redevances d'occupation du domaine public (RODP) payées par les exploitants de restaurants (essentiellement sur le parvis du Cap Vert), que nous proposerons d'exonérer pour toute la période pendant laquelle les terrasses n'auront pas été exploitées ;
- Les participations reçues au titre de l'entretien de certains espaces ;
- Les participations versées par le collège Jean Rostand et le lycée agricole en contrepartie de la mise à disposition de nos équipements sportifs.

Pour cette catégorie, la perte de recette annuelle est estimée à près de 22 000 €.

4°/ Les produits des immeubles et des affermages (chapitre 75)

Ce chapitre comprend trois catégories de recettes, dont le montant total est estimé à 99 000 € environ pour 2020, contre 119 232€ au budget primitif 2019.

- a) Les revenus des immeubles à caractère permanent :** entrent dans cette catégorie les baux ruraux, ainsi que les loyers perçus, notamment au titre de locaux mis à disposition pour le guichet unique (CAF, Conseil Départemental). Ces produits sont très stables. Nous les estimons à 52 700 € environ pour 2020 (contre 52 373 € perçus en 2019).
- b) Les revenus de la location de la salle festive La Colline :** ces produits sont d'ores et déjà impactés par la crise sanitaire, qui a mis un coup d'arrêt aux réservations et nous conduit à rembourser des usagers. Nous anticipons en 2020 une perte de recette de 50 % environ, soit 16 000 €. En conséquence le montant inscrit au budget 2020 est ramené à 17 000 € (contre 30 115 € comptabilisés en 2019).
- c) Les produits versés par l'exploitant du golf (redevance d'affermage et loyer) :** si nous réduisons ces recettes au prorata du temps pendant lequel le golf a été fermé au public, la perte de produit pour la Ville serait de l'ordre de 6 000 € environ (de 35 500 € à 29 500 €).

B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 12 196 600 €, en progression de 1 % par rapport au budget primitif 2019 (11 686 323 €).

1°/ Les charges de personnel (chapitre 012) :

Le tableau joint en annexe présente la structure des effectifs, la durée du travail dans la commune, ainsi que les éléments de rémunération pris en compte dans les dépenses de personnel actuelles et prévisionnelles.

La fermeture de certains services (notamment périscolaires) entre le 17 mars et le 11 mai n'aura pas entraîné en soi de diminution de la masse salariale, en raison du choix assumé par la municipalité de maintenir toutes les rémunérations, notamment pour les personnels non permanents (vacataires).

Nous avons en outre souhaité que tous les agents puissent conserver l'intégralité de leurs congés, sachant que nombre d'entre eux ont continué à servir la collectivité pendant toute la période de confinement, que ce soit sur le terrain ou en télétravail.

Les charges de personnel sont évaluées dans ce budget à 8 274 000 € pour l'année 2020, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport au budget 2019 (8 150 000 €), et 3 % par rapport au compte administratif 2019 (8 026 146 €).

Cette augmentation est justifiée par les facteurs suivants :

- l'évolution naturelle des carrières, incluant l'effet du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), et la consolidation du plan de titularisation, pour 110 K€ environ ;
- le coût du recensement de la population effectué en début d'année, qui représente environ 69 K€ ;
- l'évolution de l'enveloppe indemnitaire, comprenant notamment la prime semestrielle et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour environ 50 K€ ;
- l'amélioration de la protection sociale des agents (prise en charge partielle des cotisations aux mutuelles - santé et prévoyance-), pour 15 K€ environ.

2°/ Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Le volume des dépenses de ce chapitre sera cette année impacté par deux phénomènes :

- En premier lieu, un effet de périmètre inhérent à la modification des modalités de financement de la micro-crèche Les Moussaillons : cette modification comptable augmente le chapitre 011 de 67 000 € environ (qui seront déduits du chapitre 65).
- En second lieu, les dépenses engagées pour la gestion de la crise sanitaire (masques, équipements de protection divers, gels hydro-alcooliques, produits désinfectants), qui sont évaluées à près de 100 000 €.

La charge budgétaire de ces achats sera toutefois allégée par le soutien financier de l'Etat à l'achat de masques, que nous évaluons à 16 000€ environ.

Au total, les charges à caractère général seront présentées à hauteur de 2 560 000 € environ, soit 97 000 € de plus qu'au budget primitif 2019.

3°/ Les subventions versées aux associations, aux organismes publics et aux budgets Annexes (chapitre 65)

Le budget 2020 reprend tout d'abord les crédits afférents aux subventions aux associations et à d'autres institutions (collège Jean Rostand), pour 610 000 € environ.

Pour mémoire, les subventions déjà votées par le Conseil Municipal dans sa séance du 17 décembre 2019 représentent un montant total de 581 433 €.

La diminution apparente du volume global de ces subventions, par rapport au chiffre du budget primitif 2019 (662 304 €) s'explique par l'effet de périmètre évoqué plus haut, à savoir le

changement d'imputation des sommes antérieurement versées à la crèche associative gérée par l'AGEAC CSF.

Sont également incluses dans ce chapitre :

- la subvention versée au budget du CCAS : son montant sera porté à 362 000 € environ, traduisant le soutien que nous souhaitons apporter aux Quetignois les moins favorisés.
- la subvention d'équilibre versée au budget de la Saison culturelle : cette dernière sera nécessairement moins importante qu'en 2019, en raison de l'annulation d'une partie des spectacles de la Saison 2020. Son montant au budget 2020 est évalué à 93 000 € environ.

C / LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Les états de la dette joints en annexe donnent une vision de l'encours et de sa répartition.

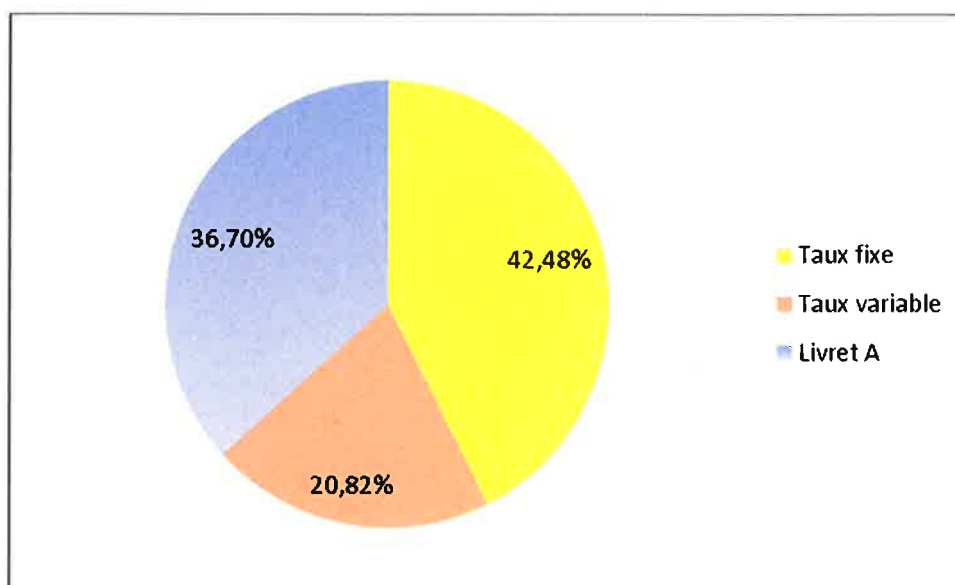
Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette (capital restant dû) s'élevait à 605 782 €.

La dette propre de la Ville se compose de quatre emprunts libellés en euros, dont un contrat revolving, répartis auprès de quatre établissements prêteurs différents.

La durée résiduelle de cette dette était au 01/01/2020 de 6 ans et 7 mois, et son taux moyen de 2,40 %.

Le tableau relatif à la typologie de l'encours de dette montre que cette dernière ne présente pas de risque financier, dans la mesure où la totalité des contrats en cours sont classés « 1A », catégorie correspondant aux emprunts souscrits à taux fixe simple ou à taux variable simple.

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de dette se répartissait de la manière suivante :



En termes budgétaires, l'annuité de la dette 2020 est estimée, hors emprunts nouveaux, à 135 000 €, dont 119 000 € de remboursement de capital et 16 000 € d'intérêts.

A cela viendraient s'ajouter :

- En section d'investissement (chapitre 16) : 177 900 € destinés à couvrir le remboursement anticipé d'un emprunt indexé sur Livret A ;
- En section de fonctionnement (chapitre 66) :
 - ✓ 900 € de pénalités afférents au remboursement anticipé suscité ;
 - ✓ 5 700 € de frais et d'intérêts afférents à la mobilisation d'une ligne de trésorerie (pour un montant maximum de 3 M€).

D/ L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Les tendances présentées ci-dessus (diminution des recettes de fonctionnement, augmentation des dépenses) conduiront nécessairement à une contraction de la capacité d'autofinancement du budget principal.

A titre de comparaison, la capacité d'autofinancement brute, qui était affichée à 897 774 € au budget primitif 2019, sera de 592 000 € environ au budget 2020.

La capacité d'autofinancement nette, après remboursement du capital de la dette, devrait s'établir à environ 295 000 €.

E/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1/°LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent schématiquement deux grandes catégories, dont le contenu sera détaillé ci-après ;

- les dépenses financières ;
- les dépenses d'équipement.

a) les dépenses financières

Le projet de budget 2020 comprend, au **chapitre 27 -Autres immobilisations financières-**, les **avances de trésorerie versées à la SPLAAD** en tant que concessionnaire d'aménagement, pour **2 000 000 €**.

Ces avances de trésorerie ont pour vocation de lisser l'apport de la collectivité au financement des opérations d'aménagement portées par la SPLAAD.

Ainsi, au terme de l'année 2020, la Ville de Quetigny aura déjà versé 6 000 000 € sous forme d'avances, soit 56 % de sa participation globale aux deux opérations (Coeur de Ville + secteur Avenue), évaluée à 10 666 800 €.

b) Les dépenses d'équipement

Les crédits reportés (restes à réaliser N-1)

A la clôture de l'exercice 2019, les restes à réaliser ont été arrêtés à :

- ✓ 592 755,68 € en dépenses : il s'agit là de dépenses engagées (juridiquement et comptablement), mais non mandatées à la date de clôture de l'exercice 2019.
En conséquence, les crédits afférents sont reportés sans que cela nécessite un vote formel du Conseil Municipal.
Dans ce cadre, la principale opération faisant l'objet d'un report de crédits concerne les travaux de remplacement de la tribune télescopique du complexe Mendes-France pour 197 K€.
- ✓ 47 481,57 € en recettes : Ces reports concernent des subventions d'équipement, notifiées à la Ville de Quetigny, mais non encaissées au terme de l'exercice budgétaire.

Les propositions nouvelles

Les nouvelles dépenses d'équipement qu'il vous est proposé d'inscrire au budget 2020 représentent un montant total de **1,7 M€ environ**, qui se répartirait de la manière suivante, par chapitres budgétaires :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles - : 200 K€ environ

Ce chapitre enregistre les dépenses relatives à des frais d'études (préalables à des opérations d'investissement) et à des achats de logiciels.

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles - : 1 000 K€ environ

Sont comprises dans ce chapitre les acquisitions de biens immobiliers, de biens meubles (véhicules, mobilier, matériel informatique, matériels techniques ...), voire les dépenses relatives à des travaux lorsque ces derniers peuvent être exécutés dans le cadre de l'exercice.

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours - : 500 K€ environ

Les dépenses inscrites à ce chapitre concernent les opérations de travaux, notamment lorsqu'elles se déroulent sur plusieurs exercices.

Les engagements pluriannuels

La présentation du budget inclut dans les propositions nouvelles *les crédits de paiement (annuels)* inscrits au titre des engagements pluriannuels pris par *autorisations de programme*.

A ce titre, le budget 2020 comprendra les crédits de paiement afférents aux 3 autorisations de programmes actuellement ouvertes, pour un montant total de **519 636 €**, selon le détail suivant :

Autorisation de programme (AP)	Montant total	Crédits de paiement 2020 (CP)	Terme
Rénovation école maternelle des Aiguisons	641 719 €	38 396 €	2020
Construction multi-accueil petite enfance	2 900 000 €	218 240 €	2020
Construction médiathèque 3 ^{ème} lieu	5 541 000 €	263 000 €	2023
Total des AP / CP	9 082 719 €	519 636 €	

Le détail de chaque autorisation de programme est présenté en annexe au présent rapport.

2 / LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La somme des dépenses d'investissement (hors dette) présentée dans ce projet de budget (crédits reportés + propositions nouvelles) s'élève à **4,3 M€ environ**.

Au regard de ces prévisions de dépenses, et de nos évaluations de recettes, la structure de financement des investissements se présenterait comme suit :

1) Financements budgétaires de l'exercice	1 730 000 €
Autofinancement net	295 000 €
FCTVA	550 000 €
Subventions d'investissement reçues	400 000 €
Créances à long terme	55 000 €
Emprunt	430 000 €
2) Variation du fonds de roulement (négative)	2 570 000 €
Total des financements de l'investissement 2020	4 300 000 €

3. LE BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

En raison de l'annulation d'une partie des spectacles programmés, le budget de la Saison culturelle 2020 sera contracté de manière significative.

Les dépenses afférentes à l'organisation des spectacles seront ramenées à 115 000 € (contre 141 150 € au budget primitif 2019).

En parallèle, la contraction des recettes sera moindre, dans la mesure où les annulations portent notamment sur des manifestations gratuites (le festival En Quet'd'ailleurs par exemple).

Les recettes issues de la billetterie sont estimées à 14 000 € (chapitre 70).

Le soutien financier de la Région Bourgogne Franche Comté à notre programmation culturelle sera également inscrit dans les recettes prévisionnelles, au chapitre 74, à hauteur de 8 400 €.

La subvention d'équilibre, calculée comme la différence entre les dépenses et les recettes réelles de ce budget, s'élèverait donc à 92 600 € pour l'année 2020 (contre 119 150 € au budget 2019).

Cependant, les économies réalisées dans ce cadre seront « réinvesties » dans la mise en œuvre d'animations culturelles, qui seront proposées à l'ensemble des habitants de la Ville, de toutes générations, au cours de cet été.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

02/06/2020

	Evolution				Structure			
	écart BP à BP	var° BP à BP	en % des DRF					
Dépenses de fonctionnement								
011 - Charges à caractère général	96 680	4%	21%	2 405 150	2 463 320	2 382 532	2 560 000	
012 - Charges de personnel	124 000	2%	68%	8 028 993	8 150 000	8 026 146	8 274 000	
65 - Participations et subventions	- 73 994	-6%	10%	1 243 515	1 313 994	1 167 208	1 240 000	
66 - Charges financières	- 400	-2%	0%	23 732	23 000	21 155	22 600	
67 - Charges exceptionnelles	-	0%	0%	683	10 000	1 510	10 000	
014 - atténuations de produits	- 4 000	-4%	1%	89 166	94 000	87 773	90 000	
68 - Dotation aux provisions	- 50 000	-100%	0%	26 813	50 000			
022 - Dépenses imprévues	-							
sous-total - Dépenses réelles de fonctionnement	92 286	1%		11 818 052	12 104 314	11 686 323	12 196 600	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
042 - Opérations d'ordre entre sections	31 377	6%		1 249 809	553 623	1 087 428	585 000	
023 - Virement à la section d'investissement	1 680 677	467%			360 072		2 040 749	
sous total - Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 712 054	187%		1 249 809	913 695	1 087 428	2 625 749	
TOTAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 804 340	14%		13 067 861	13 018 009	12 773 751	14 822 349	

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

02/06/2020

Recettes de fonctionnement	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution écart BP à BP	Var° BP à BP	Structure en % des RRF
70 - Produit des services	958 265	881 220	1 002 991	837 000	- 44 220	-5%	7%
73 - Produits d'imposition	10 253 147	10 219 668	10 332 070	10 208 000	- 11 668	0%	80%
74 - Participations et subventions reçues	1 854 521	1 756 000	2 036 549	1 635 000	- 121 000	-7%	13%
75 - Autres produits de gestion courante	148 828	130 300	119 232	99 000	- 31 300	-24%	1%
76 - Produits financiers	249		249				0%
77 - Produits exceptionnels	568 561		392 359				0%
013 - Atténuation de charges	78 650	14 900	11 361	9 000	- 5 900	-40%	0%
78 - Reprise sur provisions			26 813				0%
sous-total - Recettes réelles de fonctionnement	13 862 222	13 002 088	13 921 623	12 788 000	- 214 088	-2%	100%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section							
042 - Opérations d'ordre entre sections	135 795	15 921	175 310	13 600	- 2 321	-15%	
sous total - Recettes d'ordre de fonctionnement	135 795	15 921	175 310	13 600	- 2 321	-15%	
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 591 863		4 694 976	2 020 749			
TOTAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 589 879	13 018 009	18 791 909	14 822 349	- 1 804 340	14%	
Ratio RRF / DRF	1,17	1,07	1,19	1,05	- 0,03	-2%	en % des RRF
Autofinancement (épargne brute retraitée)	1 500 220	897 774	1 894 562	591 400	- 306 374	-34%	5%

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

02/06/2020

	Evolution			Structure		
	écart BP à BP	var ^r BP à BP	en % des DRI	écart BP à BP	var ^r BP à BP	en % des DRI
Dépenses d'investissement						
10 - Dotations, fonds divers et réserves						
13 - Subventions d'investissement (remboursées)						
16 - Emprunts et dettes	160 900	118%	0%			
204 - Subventions d'équipement versées	6 000	-100%	0%			
20 - Immobilisations incorporelles	69 000	53%	5%			
21 - Immobilisations corporelles	302 200	-23%	25%			
23 - Immobilisations en cours	1 780 000	-78%	13%			
26 - Participations et créances rattachées	-		0%			
27 - Autres immobilisations financières	-		50%			
45 - Opérations pour compte de tiers	-		0%			
020 - Dépenses imprévues	-		0%			
sous-total - Dépenses réelles d'investissement	1 865 900	-32%	100%			
041 - Opérations patrimoniales	-					
040 - Opérations d'ordre de section à section	2 321	-15%				
sous total - Dépenses d'ordre d'investissement	2 321	-15%				
Restes à réaliser en dépenses						
D 001 - Solde d'exécution reporté (négatif)						
TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 176 670	37%				

	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
10 - Dotation, fonds divers et réserves		7 600	7 503	-
13 - Subventions d'investissement (remboursées)	30 090			
16 - Emprunts et dettes	180 248	136 000	267 453	296 900
204 - Subventions d'équipement versées	15 131	6 000	2 500	-
20 - Immobilisations incorporelles	120 318	131 000	48 714	200 000
21 - Immobilisations corporelles	1 329 461	1 302 200	1 091 760	1 000 000
23 - Immobilisations en cours	795 811	2 280 000	2 375 281	500 000
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières	1 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
45 - Opérations pour compte de tiers				
020 - Dépenses imprévues				
sous-total - Dépenses réelles d'investissement	3 471 060	5 862 800	5 793 211	3 996 900
041 - Opérations patrimoniales			349 614	-
040 - Opérations d'ordre de section à section	135 795	15 921	175 310	13 600
sous total - Dépenses d'ordre d'investissement	135 795	15 921	524 924	13 600
Restes à réaliser en dépenses				592 756
D 001 - Solde d'exécution reporté (négatif)				3 452 135
TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 606 855	5 878 721	6 318 135	8 055 391

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

02/06/2020

Recettes d'investissement	CA 2018			BP 2019			CA 2019			BP 2020			Evolution		Structure	
													écart BP à BP	Var ^o BP à BP	en% des RRI	
10 - Fonds propres d'origine externe	197 074			220 000	283 837			550 000					330 000	150%	40%	
13 - subventions d'équipement reçues	173 825			177 500	26 350			355 000					177 500	100%	26%	
16 - emprunt d'équilibre				4 512 326				424 531					4 087 795	-91%	31%	
024 - Produits de cessions d'immobilisations				-				-					-		0%	
21 - Immobilisations corporelles				-				-					-		0%	
23 - Immobilisations en cours				-				-					-		0%	
27 - Autres immobilisations financières	55 220			55 200	60 021			55 220					20	0%	0%	
45 - Opérations pour compte de tiers					55 220										4%	
sous-total - Recettes réelles d'investissement	426 119			4 965 026	425 428			1 384 751					3 580 275	-72%	100%	
041 - Opérations patrimoniales					349 614											
040 - Opérations d'ordre de section à section	1 240 809			553 623	1 087 428			585 000					31 377	6%		
021 - Virement de la section de fonctionnement				360 072				2 040 749					1 680 677	467%		
sous total - Recettes d'ordre d'investissement	1 249 809			913 695	1 437 042			2 625 749					1 712 054	187%		
Restes à réaliser en recettes								47 482								
R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 617 753							3 997 409								
R 001 - Solde d'exécution reporté (positif)	1 447 055				1 003 530											
TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 740 737			5 878 721	2 866 000			8 055 391					2 176 670	37%		
TOTAL DEPENSES	16 674 716			18 896 730	19 091 886			22 877 740					3 981 010	21%		
TOTAL RECETTES	22 330 616			18 896 730	21 657 909			22 877 740					3 981 010	21%		
Dette au 1er janvier (ou 31/12)	873 003			873 003	605 782			605 782					267 221	-31%		
Capacité de désendettement	0,58			0,97	0,32			1,02					0,05	5%		
Dépenses d'équipement (CA : réalisées / BP : votées)	2 260 721			3 719 200	3 518 256			1 700 000					2 019 200	-54%		

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2019	Montant des remboursements 2019		Encours restant dû au 01/01/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200701	20/12/2007	126 096,54	0,00	-582,65	0,00	126 096,54
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		126 096,54	0,00	-582,65	0,00	126 096,54

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)			Profil d'amortissement (7)			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
163 Emprunts obligataires (Total)																	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 625 944,30												
1641 Emprunts en euros (total)					2 625 944,30												
200501	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2005	23/12/2005	25/12/2006	213 480,00	F	Taux fixe à 3,08 %	3,08	3,08	EUR	A	P	O			A-1	
200701	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	20/12/2007	20/12/2007	15/10/2008	1 400 000,00	V	TAM(Postfixe) + 0,03	4,23	4,30	EUR	X	X	O			A-1	
200901	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/01/2009	01/10/2009	01/10/2010	666 915,00	V	Livret A + 0,25	1,50	1,50	EUR	A	C	O			A-1	
201101	SFIL CAFFIL	03/12/2001	01/01/2010	01/01/2011	345 549,30	F	Taux fixe à 5,14 %	5,14	5,14	EUR	A	P	O			A-1	
1643 Emprunts en devises (total)																	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)																	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)																	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)																	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)																	
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)																	
1676 Dettes envers locales/acquéreurs (total)																	
1678 Autres emprunts et dettes (total)																	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)																	
1681 Autres emprunts (total)																	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)																	
1687 Autres dettes (total)																	
Total général					2 625 944,30												

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				605 782,34									11 861,60
1641 Emprunts en euros (total)				479 685,80									11 861,60
200501	N		A-1	17 448,82	0,98	F	Taux fixe à 3,08 %	3,08	17 448,82	537,30			
200901	N		A-1	222 305,00	4,75	V	Livret A + 0,25	1,00	44 461,00	2 223,09			329,75
201101	N		A-1	239 931,98	11	F	Taux fixe à 5,14 %	5,14	14 952,09	12 332,50			11 531,85
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				126 096,54									
200701	N		A-1	126 096,54	2,79	V	TAM(Postfixé) + 0,03	-0,45	42 032,18	0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (total)													
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général		0,00		605 782,34					118 894,09	15 092,85	0,00		11 861,60

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE
LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	605 782 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.